



Recuperer un bien avant la fin d un bail

Par **karine**, le **29/03/2010** à **22:13**

Bonjour,

Ma belle mere a hérité d'une maison qui est en location. Le bail a été renouvelé pour 3 ans en juin 2009. Avons nous le droit de récupérer la maison pour y habiter, soit ma belle mere, soit mon mari et moi avant cette periode de 3 ans. En vous remerciant de votre réponse,
Cordialement*Karine

Par **cloclo7**, le **29/03/2010** à **22:31**

Bonsoir,

non vous ne pourrez la récupérer qu'à compter de juin 2012 en précisant que le congé doit être délivré au moins 6 mois avant la date d'échéance, je vous conseille de faire délivrer le congé par voie d'huissier afin d'éviter que les locataires n'aillent pas chercher le recommandé et que l'on considère que le congé n'a pas été valable donné.

cordialement

Par **fif64**, le **30/03/2010** à **16:57**

C'est la date de présentation qui compte. Si les locataires ne vont pas chercher le recommandé, c'est leur problème.

maintenant, c'est sur que l'exploit d'huissier est plus sécurisant pour la procédure, et évitera

toute contestation ultérieure.

Par cloclo7, le 30/03/2010 à 17:00

Et non en terme de congé c'est la date de réception du recommandé qui compte
si les locataires ne vont pas chercher le recommandé le congé n'est pas considéré comme
valablement délivré
c'est une jurisprudence constante de la cour de cassation